

Bulletin d'inscription

A expédier à : Mme Karine VULLIET
99 Chemin des Marquissats – 74270 DESINGY
grimpee.ramaz@gmail.com

Nom : Prénom :

Date de Naissance : Téléphone :

Adresse mail :

Adresse :

Code postal et Ville :

Sexe : Masculin Féminin

Club :(ville pour les non-licenciés)

Fédération : FFC Catégorie : N° Licence : 12 €

Ufolep/FSGT/TRI Catégorie : N° Licence : 15 €

FFCT* N° Licence : 15 €

Autre ou Non Licencié* : cochez cette case 15 €

(pour les règlements par chèques, à l'ordre de « COMITE DEPARTEMENTAL FFC DE HAUTE-SAVOIE »)

*Non Licenciés, et FFCT : fourniture obligatoire le jour de l'épreuve d'un certificat médical (photocopie acceptée) daté de moins de 1 an (document qui sera conservée par le Comité Départemental FFC74), autorisant la pratique du cyclisme en compétition.

Je déclare m'inscrire à l'épreuve « 18^{ème} Grimpée de la Ramaz » du Dimanche 31 juillet 2022, et je reconnais avoir pris connaissance et accepté en totalité le règlement figurant au verso de ce bulletin d'inscription Le montant de l'inscription est à régler lors de la remise des dossards, ou à joindre à l'inscription par courrier.

Signature :
(Représentant légal pour les mineurs)



Le Comité Départemental **FFC74**,
avec le concours des Municipalités de
Mieussy/Sommand et Taninges/Praz de Lys,
organise la

18ème Grimpée de la Ramaz

Le dimanche 31 juillet 2022

Départ à 14H30

Épreuve « en ligne » de 14,3 KM (voir parcours et règlement au dos,
Mieussy (Rue des Écoles) - D308 – Messy - Sommand - Col de la
Ramaz

Ouvert à tous, licenciés ou non licenciés dès 15 ans (Non Licenciés : présentation obligatoire le jour de l'épreuve d'un certificat médical daté de moins de 1 an autorisant la pratique du cyclisme en compétition)

Epreuve limitée à 200 coureurs

Priorité aux engagements reçus par courrier et réglés, puis aux engagements reçus par e-mail (adresse : grimpee.ramaz@gmail.com),
(ATTENTION : engagements sur place + 5 €, limite 14h00).



Règlement

1°) Le Comité Départemental FFC de Haute-Savoie organise la 18ème Grimpée de la Ramaz le dimanche 31 juillet 2022, sous l'égide des règlements de la FFC, Fédération Française de Cyclisme. Cette épreuve comptera pour le Trophée des Grimpées du Comité Départemental FFC de Haute-Savoie 2022.

2°) L'épreuve est ouverte à tous, licenciés ou non licenciés âgés d'au moins 15 ans dans l'année civile (autorisation parentale pour les mineurs non-licenciés), dans la limite du nombre maximum de 200 participants. Les participants **non licenciés** devront obligatoirement fournir le jour de l'épreuve un **certificat médical** (copie qui sera conservée par le Comité Départemental FFC 74) établi moins d'un an avant la date de l'épreuve, autorisant la pratique du sport cycliste en compétition. Le port du casque à coque rigide est obligatoire tout au long de l'épreuve et lors des éventuels échauffements ou reconnaissances du parcours. Chaque participant doit obligatoirement être assuré en responsabilité individuelle accident.

3°) Le départ aura lieu groupé, à 14H30 pour tous les coureurs, Rue des Écoles à Mieussy (630 m.) et empruntera la D308 jusqu'au Col de la Ramaz soit 14,25 km. L'arrivée aura lieu au parking du Col de la Ramaz (1 619 m.). Dénivelé : 989 m. Retrait des dossards ou plaques dès 12H30. **Attention** : épingles non fournies. **Heure limite des inscriptions sur place : 14h00**. La remise des prix aura lieu à 16h30 au Praz de Lys.

Les licences des coureurs (une pièce d'identité pour les non-licenciés) seront conservées par le Comité Départemental FFC 74 pendant l'épreuve ; elles leur seront restituées au moment où les coureurs rendront leur dossard ou plaque.

4°) **Sécurité** : des signaleurs seront présents à tous les points sensibles, mais la circulation des voitures sera autorisée sur tout le parcours ; en conséquence, **chaque participant devra respecter le code de la route**, toujours rouler sur la partie droite de la chaussée, faire preuve de prudence à l'approche de chaque carrefour et respecter les automobilistes. Il sera le seul responsable des accidents dans lesquels il serait impliqué, qu'il en soit l'auteur ou la victime.

5°) Cette épreuve se veut avant tout un moment de convivialité, et le fair play est attendu de la part de tous les concurrents. Tout concurrent ne respectant pas les instructions ci-dessus (gêne d'un concurrent, aide à un concurrent, virage coupé, banane ou rond-point pris par la gauche, ou toute imprudence caractérisée), ainsi que toute incivilité à l'égard des organisateurs, des commissaires, des automobilistes ou autres usagers de la voie publique sera systématiquement disqualifié et interdit de participation pour l'année suivante.

6°) L'épreuve se déroule pour sa majeure partie en pleine nature. Chacun devra respecter la nature et la tranquillité des lieux. **Il est notamment strictement interdit de jeter des déchets sur la voie publique ou dans la nature**, et tout concurrent ne respectant pas cette règle sera systématiquement disqualifié et interdit de participation pour l'année suivante.

7°) Le prix de l'inscription est fixé à 12 euros pour les licenciés FFC, et à 15 euros pour tous les autres participants (pour tous les participants : + 5 euros si inscription sur place). L'engagement est ferme et définitif, et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit.

8°) Les trois premiers de chacune des catégories suivantes seront récompensés :

- | | | |
|-------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| - A : hommes de 19 à 29 ans | - B : hommes de 30 à 39 ans | - C : hommes de 40 à 49 ans |
| - D : hommes de 50 à 59 ans | - E : hommes de 60 ans et plus | - F : femmes de 19 à 35 ans |
| - G : femmes 36 ans et plus | - H : cadets (15 et 16 ans) | - J : hommes juniors (17 et 18 ans) |
| - K : cadettes (15 et 16 ans) | - L : femmes juniors (17 et 18 ans) | |

Le retour depuis l'arrivée s'effectuera à vélo dans le plus strict respect du Code de la Route et des règles de prudence qui s'imposent dans une descente de col, en restant bien sur le côté droit de la chaussée.

9°) Les participants (ou leur représentant légal pour les mineurs) autorisent expressément le Comité Départemental FFC 74 à publier les résultats de l'épreuve sur son site internet, dans la presse locale, ainsi que sur les différents sites internet spécialisés.

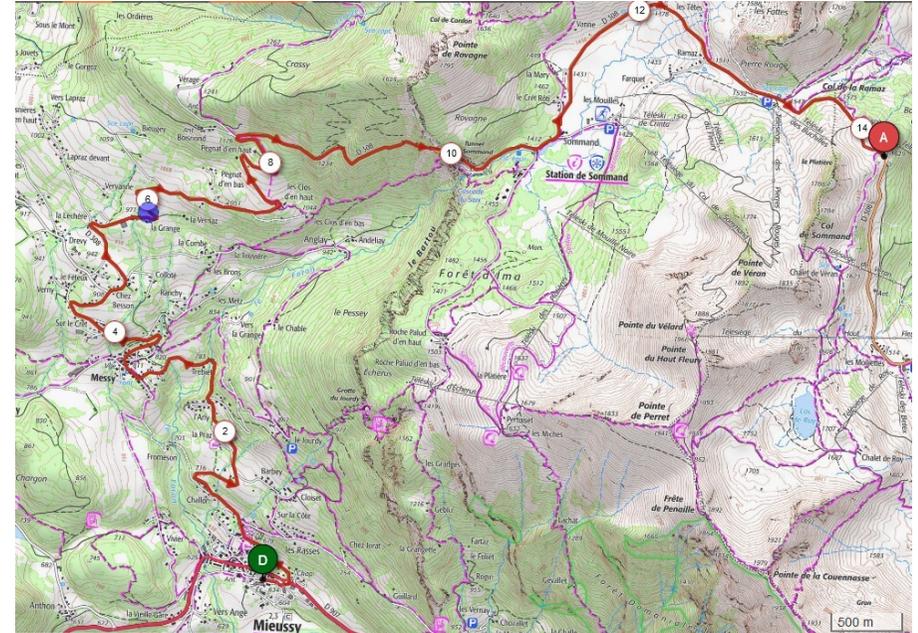
10°) **Les participants s'engagent à respecter les éventuelles préconisations du Ministère des Sports en vigueur à la date de l'épreuve en lien avec la crise sanitaire actuelle** (gestes barrières, port du masque, gel, règles de distanciation). Les dossards (ou plaques de cadre) seront uniquement distribués aux coureurs munis de leur casque. Le port du masque est recommandé lors de la remise et de la restitution du dossard (ou plaque de cadre) et lors de la remise des prix. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure un coureur ou un groupe qui ne respecterait pas le présent règlement, les gestes barrières et les règles de distanciation. L'engagement à l'épreuve implique l'acceptation totale du règlement.

Parcours :

Mieussy (Rue des Écoles) - D308 – Messy - Sommand - Col de la Ramaz.

Distance : 14,30 KM

Départ Rue des Écoles à Mieussy à 14H30



Altitudes : Mieussy : 631 m. - Sommand : 1 410 m. - Col de la Ramaz : 1 619 m.

Dénivelé : 988 m.

Pourcentages : passages à 11 %, Pourcentage moyen 6,9 %.